



Règlement du Concours 2024

Trophée Pierre Pulvé.

Concours pour couples de Jeunes Sonneurs.

But du concours:

Mise en valeur de la compréhension, l'assimilation et la restitution d'un répertoire par les qualités instrumentales et la complicité des deux jeunes musiciens.

Organisation :

Article 1 – Le concours est organisé par le Festival de Cornouaille en collaboration avec le Bagad Ar Meilhoù Glaz.

Article 2 – Le concours 2024 est programmé le 29 juin, sur la plaine du Moulin Vert, dans le cadre du "Priz Steir Eo" (organisé par le Bagad Ar Meilhoù Glaz).

Conditions de participation :

Article 3 – Le concours est ouvert aux couples de sonneurs bombarde / biniou bihan ou bombarde / biniou braz, toutes tonalités.

- 3 catégories :
 - **Premier pas en couple** : 1 jeune sonneur accompagné par un sonneur confirmé (non jugé)
 - **Catégorie moins de 16 ans**
 - **Catégorie 16 à 20 ans**
- Le Trophée Pierre Pulvé sera attribué à la catégorie 16 à 20 ans. Les sonneurs de moins de 16 ans peuvent également s'inscrire dans cette catégorie.
- Le Trophée Pierre Pulvé est destiné à l'encouragement des jeunes sonneurs, les lauréats ne seront pas autorisés à prendre part de nouveau à ce concours.

Déroulement du concours :

Article 4 – Le concours comprendra 2 épreuves séparées qui donneront lieu à un classement général :

- Marche et mélodie dans le même passage (éventuellement enchaînées).
- Danse.

Le répertoire sera composé de musique traditionnelle provenant des terroirs de Basse ou Haute Bretagne. La durée de chaque suite sera d'environ 4 minutes. Le concours ne sera pas sonorisé.

Dotation du concours :

Article 5 – Le concours sera doté de lots divers pour chaque épreuve ainsi que pour le classement général.

Les lauréats seront mis en valeur au cours du Festival de Cornouaille de cette même année. L'organisation du Festival de Cornouaille proposera aux lauréats des animations correspondant à leurs capacités.

Article 6 – Les lauréats s'engagent à restituer le trophée au Festival avant l'édition suivante.